



DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE En ENTREE SUR LE RPI BROCHON - FIXIN



Année scolaire 2024-2025

APRES LE DEPOT DE CETTE DEMANDE ET AVANT LA DECISION DES MAIRES DE BROCHON ET FIXIN, LA FAMILLE EST INVITEE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DE SECTEUR SCOLAIRE NORMALEMENT FREQUENTEE.

ETAT CIVIL

ENFANT :

NOM :
 PRENOM :
 Date et lieu de naissance :

PERE :

NOM :
 PRENOM :
 ADRESSE :

 Tél. :
 Adresse mail :

MERE :

NOM :
 PRENOM :
 ADRESSE :

 Tél. :
 Adresse mail :

AUTRE RESPONSABLE LEGAL :

NOM :
 PRENOM :
 ADRESSE :

 Tél. :
 Adresse mail :



Joindre un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer, facture d'électricité...)

Joindre la photocopie de l'acte de jugement précisant le mode de garde de l'enfant (si parents séparés)

MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION (cocher la case correspondante)

- Raison médicale** (préciser s'il s'agit d'un accord avec l'éducation nationale et fournir la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
 - Obligations** professionnelles des parents lorsqu'ils résident **dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants** ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées (*attestation à fournir*)
 - Présence** d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune (*joindre une attestation de scolarité*)
 - Autre motif ou explication non règlementaire** : horaires de travail, problème particulier
- oui non *Si oui, exposer sur papier libre le motif et joindre les justificatifs nécessaires*

CLASSE

Classe qui sera fréquentée durant l'année scolaire **2024/2025** (entourer la réponse) :

Maternelle : TPS - PS - MS - GS

Elémentaire : CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2



MARCHE À SUIVRE

Avis de la commune de résidence :

Décision : FAVORABLE DEFAVORABLE

Date : Signature du Maire :

- SI LA DEROGATION NE VOUS EST PAS ACCORDEE PAR LE RPI BROCHON-FIXIN, VOUS ETES INVITE A REPENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE NORMALEMENT FREQUENTEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.
- SI LA DEROGATION VOUS EST ACCORDEE AU SEIN DU RPI BROCHON-FIXIN, VOUS ETES INVITE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DEMANDEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Fait à : Le :
Signature Père : Signature Mère : Signature Autre Responsable légal :

Cadre réservé à l'administration

Décision du Maire de Brochon :

Décision : FAVORABLE DEFAVORABLE

Date : Signature du Maire :

Décision du Maire de Fixin :

Décision : FAVORABLE DEFAVORABLE

Date : Signature du Maire :



La scolarisation des enfants bénéficiant d'une dérogation de secteur ne peut intervenir qu'en **fonction des places disponibles** dans l'école demandée, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

La validité de la dérogation obtenue est limitée au cycle pour lequel elle a été sollicitée (cycle maternel ou élémentaire). **Au passage de l'école maternelle à l'élémentaire, celle-ci doit donc être renouvelée.**

Dossier à retourner à l'une des adresses suivantes :

Cycle maternelle :
Mairie de Brochon
16, route des Grands Crus – 21220 BROCHON
mairiedebrochon@wanadoo.fr

Cycle élémentaire :
Mairie de Fixin
21, route des Grands Crus - 21220 FIXIN
mairiedefixin@orange.fr

**Date limite de dépôt :
3 mai 2024**

**La décision sera communiquée par
courrier ou courriel à la famille
fin mai 2024**